

L'AFA : une nouvelle impulsion

À l'occasion du 40^e anniversaire de l'Association française d'arbitrage (AFA), le 28 septembre 2015, l'association a modifié son conseil d'administration conférant notamment une place plus importante aux femmes. Trois d'entre elles – Laurence Kiffer, nommée vice-présidente, Marie Danis et Caroline Duclercq, nommées administratrices –, reviennent sur cette nouvelle impulsion que l'institution veut se donner.

Dans la composition du nouveau conseil d'administration de l'AFA, on lit une volonté de féminiser et de rajeunir l'institution. Pourquoi ces changements ?

Laurence Kiffer : Tout d'abord, il y a eu un changement de président. Pendant de nombreuses années, nous avons une présidente extraordinaire en la personne de Geneviève Augendre qui a cédé sa place à Bertrand Moreau. La fonction de président est désormais soutenue par une double vice-présidence assurée par Antoine Fourment et moi-même. Bertrand Moreau a souhaité faire évoluer l'AFA dans la composition de ses organes de direction en donnant plus de place aux femmes et aux jeunes.

Marie Danis : L'AFA est un merveilleux outil à la pointe de la pratique du droit de l'arbitrage, mais qui risquait de perdre de la vitesse face à la multiplicité des nouveaux acteurs qui pour certains ont d'importants moyens. Nous avons toutes les trois à cœur de nous impliquer pour que l'AFA gagne en visibilité. Nous souhaitons notamment communiquer auprès d'une communauté de l'arbitrage qui rajeunit, car beaucoup de cabinets internationaux à Paris embauchent un nombre important de jeunes collaborateurs. Il faut impérativement toucher cette génération montante avec leurs moyens de communication et leur méthodologie.

Caroline Duclercq : Nommer des femmes au conseil d'administration est un signe très fort que l'association a lancé. Aujourd'hui, il n'y a plus une entreprise, un cabinet d'avocats ou une institution qui ne cherche à renouveler ses méthodes de travail pour s'adapter au nouveau marché. Il en va de même pour l'AFA, une institution qui vient de fêter ses 40 ans et qui jouit d'une belle renommée mais qui doit se donner une nouvelle impulsion pour saisir ces nouveaux business models. Une des pistes de réflexion, par exemple, concerne la possibilité de communiquer sur les dossiers tout en respectant la confidentialité, qui est un des grands principes de l'arbitrage commercial.



Caroline Duclercq, counsel chez Altana, Marie Danis, associée chez August & Debouzy, et Laurence Kiffer, associée chez Teynier Pic.

S'agit-il d'une façon d'augmenter l'attractivité de l'AFA en particulier – et de la place de Paris en général – par rapport à d'autres places d'arbitrage dans le monde ?

L.K. : Je me suis toujours investie pour le lobbying de la place de Paris, en particulier depuis une dizaine d'années quand je me suis aperçue du lobbying très fort de la place de Londres et de la place de Genève. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous contenter de dire « nous sommes les meilleurs », il faut aller au devant. C'est l'objectif de l'association Paris, Place d'Arbitrage International, qui rassemble les différents acteurs de l'arbitrage dont l'AFA, en sa qualité d'institution d'arbitrage française indépendante et où nous sommes très actives toutes les trois.

Est-ce que le monde de l'arbitrage en France est ouvert aux femmes ? Existe-t-il un plafond de verre dans ce milieu ?

L.K. : Au début de ma carrière, les femmes en arbitrage étaient peu nombreuses. La parité n'était pas un sujet dont on parlait. Aujourd'hui, la situation a beaucoup évolué...

C.D. : Il y a certes une évolution, mais très souvent on ne donne pas aux femmes les moyens suffisants pour percer. Il est encore surprenant d'assister à une audience d'arbitrage où il n'y a quasiment que des hommes. Ce constat est valable aussi bien pour la composition du tribunal arbitral que pour les équipes plaidantes.

Ainsi, très souvent, ce sont les hommes qui plaident et de temps en temps, on confie aux collaboratrices une partie de la plaidoirie sur des points sans enjeux ou ultra-compliqués, ou encore considérés comme perdus d'avance. Or les formations en arbitrage sont majoritairement composées aujourd'hui de filles !

M.D. : Tout dépend vraiment si la structure d'exercice a la volonté de promouvoir les femmes. Il faut que le cabinet joue un rôle d'incubateur. Quand on est conseil de partie sur un dossier lourd, on a besoin d'équipes. Et pour cela, il faut avoir une structure qui vous soutienne, ce qui est encore rare. Les dossiers en arbitrage s'apparentent à de véritables marathons, car ils demandent beaucoup d'implication, d'énergie et de travail sur des périodes de temps prolongées. Or, comme pour les closings, on pense souvent que les femmes vont être moins résistantes que les hommes. C'est totalement faux puisque les femmes ont cette résistance et font des carrières longues en arbitrage.

Les institutions d'arbitrage ont-elles aussi leur responsabilité pour donner la place aux femmes ?

M.D. : Quand il y a des difficultés de constitution du tribunal arbitral ou quand les parties n'arrivent pas à désigner le président, c'est l'institution qui a le rôle de désignation. Il faut que les institutions soient courageuses en n'ayant pas peur de désigner des femmes.

Quels sont les projets à venir de l'AFA ?

L.K. : L'AFA, outre son activité d'institution d'arbitrage, s'impose comme un think tank de l'arbitrage en proposant d'une part des formations qui sont des lieux d'échange sur la pratique et, d'autre part, des groupes de réflexion sur les problématiques issues de l'évolution de la pratique permettant à l'institution de faire évoluer son règlement afin de satisfaire les utilisateurs, à savoir les grandes entreprises mais aussi les PME de plus en plus tournées vers l'international dans une économie globalisée. ■